

FICHE DE POSTE

Externe/interne
Session (2021_2022) profil n°2021_01

Intitulé du poste (F/H) : Maître de Conférence associé des ENSA	Catégorie statutaire : A Corps : Maître de conférences associé
Champs Disciplinaire : SHS	Quotité : 320 heures (HETD) 100% Contrat d'une année 2021/2022 Début prévisionnel de contrat : rentrée 2021/2022 :1/10/2021
Discipline :	
Profil n°: 2021_01	

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : *Enseignant théoricien du supérieur DDAO - RCH03B*

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne
CS 16427 44 boulevard de Chézy
35064 RENNES CEDEX

Missions et activités principales :

Dans le cadre de la compensation de décharges d'enseignement accordées aux enseignants titulaires, L'ENSA de Bretagne recrute un(e) enseignant(e) qui sera appelé(e) à exercer ses fonctions dans le cadre des enseignements du champ Sciences Humaines et Sociales. L'enseignant(e) recruté(e) aura à assurer une charge d'enseignement de 320 heures annuelles (équivalent TD) en cycles Licence et Master comprenant cours magistraux, conduite et animation de travaux dirigés.

- **Charges pédagogiques :**

- **Au premier semestre (Licence 2) :**

E323 : TD SHS Habiter (Enquêtes) : (96 heures de TD soient 96 heures HETD).

S'appuyant sur les références théoriques issues des sciences sociales de l'habiter, il s'agira de venir questionner des représentations et des pratiques de l'habiter aux moyens de mini-enquêtes ciblées. Mobilisant ces références, les étudiants seront incités à questionner leurs propres expériences d'habitants avant d'élaborer un début de problématique de recherche centrée sur des pratiques ou manières d'habiter appréhendables au moyen de différents supports (littérature, photo, cinéma, vidéo, etc.) et par une mini-enquête de terrain (observation, entretiens, visite commentée, etc.).

- **Au premier semestre (Master 1 et 2) :**

E732 : Cours au choix (24 heures de CM soient 40 heures HETD).

Cet enseignement mutualisé pour les étudiants de master 1 et master 2 est un cours théorique optionnel. Chaque enseignant propose librement ses objectifs pédagogiques. En début de semestre, les étudiants choisissent quel cours ils souhaitent suivre afin de renforcer leurs connaissances dans un champ disciplinaire donné ou diversifier leur approche de l'architecture.

- Au premier semestre (Master 2) :

E933 : Métiers de l'architecture (24 heures de CM soient 40 heures HETD).

Destiné aux étudiants de master 2 (ENSAB) et ouvert à tous, cet enseignement vise à mieux faire connaître et comprendre la diversité des métiers de l'architecture, qui ne se limitent pas au périmètre de la maîtrise d'œuvre et au travail en agence d'architecture. Centré sur les acteurs et les pratiques, cet enseignement prendra la forme d'une série d'interventions de professionnels, anciens étudiants ou diplômés d'une école d'architecture, exerçant hors du domaine de la maîtrise d'œuvre.

- Au second semestre (Licence 1) :

E 223 : SHS pour l'architecture : (24 heures CM soient 40 heures HETD)

Cet enseignement apporte des bases en sciences sociales appliquées aux questions spatiales, urbaines ou de logement à destination des futurs architectes. Plus spécifiquement, il interroge le rapport espace / société afin de susciter un début de réflexion générale confrontant les manières d'habiter, la fabrication de la ville et, plus largement, les pratiques et productions d'espaces. Il vise également à développer un regard critique sur la production d'informations et de connaissances sur la société et la culture contemporaine. Il donne les repères historiques et théoriques en sociologie de la ville, anthropologie de l'espace, sociologie de l'habiter et des modes de vie. Cet enseignement présente les grands courants de pensée et de recherche qui ont eu une influence dans ces domaines.

- Au second semestre (Licence 3) :

E621 : SHS pour l'architecture (24 heures de CM soient 40 heures HETD).

Cet enseignement doit permettre de penser la notion d'espace public à la fois en termes de formes urbaines et d'usages, de regroupements sociaux dont l'expression, sous forme de collectifs, de communautés, de réseaux et/ou d'événements, vient interroger l'expérience urbaine. Il permet d'appréhender la complexité et la richesse de la notion d'espace public à travers son émergence historique ainsi que les diverses réalités matérielles qu'elle désigne et les catégories d'action qu'elle incarne. Il s'agit de voir en quoi l'espace public est à la fois idéalisé et disputé, tenu pour symbole de démocratie, d'exercice de la citoyenneté, et à ce titre considéré tantôt en voie de disparition tantôt en voie de requalification.

E622 : SHS pour l'architecture (48 heures de TD soient 48 heures HETD).

En complément des cours magistraux, l'atelier méthodologique permet l'acquisition d'outils et de méthodes qui viennent en appui des expérimentations projectuelles que les étudiants mènent sur les sites choisis dans le cadre des ateliers de projet.

• **Autres charges :**

L'enseignant(e) recruté(e) participera activement aux instances de l'école et ses différentes commissions, à la définition et à l'actualisation permanente du projet pédagogique de l'ENSA de Bretagne.

La participation à l'évaluation des étudiants, à la journée portes ouvertes, aux réunions pédagogiques et aux conseils et jurys de fin de semestres et de fin de cycles est obligatoire.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux : initié – pratique – maîtrise- expert)

Compétences techniques :

- Expérience dans l'enseignement des SHSA

Titres ou diplômes requis :

- Doctorat (Titulaire d'un doctorat ou engagé dans une thèse en sciences sociales) ou habilitation à diriger des

recherches.

- Ou justifier au 01/01/2020 d'une activité professionnelle autre qu'enseignement de 3 ans dans les 5 dernières années
- Ou détenir un diplôme universitaire, une qualification ou titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement.

Durée d'exercice d'activité professionnelle (calculée à partir de la date d'obtention du diplôme)

- 5 ans minimum
Dérogations possibles par le directeur après avis motivé du Comité local de sélection

Savoir-faire

- Pédagogie en enseignement supérieur
- Cours en situation promotion entière
- Cours et TD appliqués par groupe restreint

Savoir-être (compétences comportementales)

- Capacité de travail en équipe
- Sens de l'écoute et d'adaptation aux rythmes et niveaux d'étudiants aux profils variés

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne est installée dans un bâtiment réalisé par l'architecte Patrick Berger dans le centre-ville de Rennes. Parmi les 20 écoles d'architecture française, elle accueille 660 étudiants et dispose des moyens nécessaires pour assurer un enseignement de qualité.

Elle articule ses enseignements autour de cours théoriques, séminaires et ateliers de projet. Elle couvre un ensemble de champs disciplinaires liés au métier d'architecte : arts plastiques, construction, histoire de l'architecture, informatique, paysage, sociologie, ...

L'école propose en outre des doubles cursus :

- architecte-ingénieur en partenariat avec l'INSA de Rennes
- avec le Master Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI)
- un parcours « Histoire, Théories, Critique de l'Architecture » en bi-diplomation (Master,) délivré en collaboration avec l'Université Rennes 2,

Pour plus d'information : <https://www.rennes.archi.fr/>

Liaisons hiérarchiques :

L'enseignant(e) recruté(e) sera sous l'autorité directe du directeur de l'établissement.

Liaisons fonctionnelles :

L'enseignant(e) recruté(e) sera en lien avec l'enseignant titulaire de l'unité d'enseignement mais aussi avec la Cheffe du service des Etudes, les personnels enseignants et administratifs de l'ENSA.

Perspectives d'évolution :

L'enseignant(e) recruté(e) participera activement à l'actualisation et à l'évaluation permanente du projet pédagogique de l'ENSA de Bretagne et à la définition des évolutions nécessaires en termes de contenu et de transversalité.

Les contenus des enseignements sont susceptibles d'évolution en adéquation avec le projet d'établissement de l'école à venir

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :
Profil du candidat recherché (le cas échéant) :

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur(se) handicapé(e).

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement ;

Composition du dossier de candidature

Dans un fichier **PDF unique** devront figurer les éléments suivants :

- Déclaration de candidature comportant le ou les profils de postes visés, avec coordonnées téléphoniques et adresse mail où le candidat peut être joint rapidement
- Note d'intention pédagogique (2 pages dactylographiées maximum) en lien avec les unités d'enseignement visés
- Curriculum vitæ détaillé (3 pages maximum)
- Dossier de référence en lien avec les enseignement visés (maximum 20 pages)
- Copie des diplômes ou titres (les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté)
- Copie de la carte d'identité **et de la carte vitale (ou attestation)**

Candidatures à envoyer par mail (format PDF) uniquement à : recrutementenseignants@rennes.archi.fr en référant le profil de poste visé dans l'objet du mail.

PRECISION : LE NON RESPECT DES MODALITES D'ENVOI DES PIECES DEMANDEES, DU FORMAT ET DU NOMBRE DE PAGES ENTRAINERA L'IRRECEVABILITE DE LA CANDIDATURE

CALENDRIER :

Date limite de réception des dossiers par mail : **29 août 2021 (Minuit délai de rigueur, les candidatures reçues postérieurement ne seront pas examinées)**

Date des entretiens : **semaine 36** -présence indispensable requise si dossier de candidature présélectionné)